



MANUEL DE FORMATION SUR L'INTÉGRITÉ DANS LE SECTEUR DE L'EAU

MODULE 5: LA TRANSPARENCE ET 'ACCÈS À L'INFORMATION



Transparence et accès à l'information

Article 19, la déclaration universelle des droits de l'homme (1948):

«Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.»

Liberté d'information

Les lois sur la liberté visent à rendre les gouvernements plus responsables de leurs actions, telles que la prestation des services. Ceci s'exécute par un droit d'accès aux documents officiels qui ensuite permettre au public d'examiner le rendement des organismes gouvernementaux et les fonctionnaires.

Information et rôles de la société civil

Information et participation pour améliorer la transparence et la surveillance publique

- La participation à l'élaboration de politiques et de budgétisation par des représentants choisis de la société civile peut accentuer la lutte contra la pauvreté dans les dépenses du gouvernement.
- La participation des agriculteurs dans la sélection des sites et matériels de pompage, ainsi que dans la gestion d'infrastructure d'irrigation permet d'assurer qu'ils sont correctement représentés lorsqu'il s'agit d'accéder à l'eau.
- La participation de la société civile dans l'audit financier et l'évaluation des performance des services publics de l'eau crée d'important contrôles supplémentaire.
- La transparence et la participation des parties prenantes construisent la confiance nécessaire pour la gouvernance.

Transparence dans le développement des infrastructures de l'eau

La valeur de l'information pour «en avoir pour son argent»

De nouveaux projets d'infrastructure ont tendance à être complexes, peu fréquents, grands, spécifiques à un site et donc uniques, ce qui rend difficile l'estimation de coûts unitaires. Le libre accès aux informations pertinentes pour la construction d'ouvrages durant les différentes phases est essentiel pour assurer la rentabilité et l'efficacité financière.

Les différentes étapes du cycle de projet

- Phase préparatoire
- Passation de marché et approvisionnement
- Les travaux de construction
- Phase d'exploitation et d'entretien

Pactes d'intégrité

Objectif des pactes d'intégrité

Réduire le risque de corruption lors d'approvisionnement grâce à des des accords contraignants entre le client ou le propriétaire et le soumissionnaires pour des contrats spécifiques.

Le Pacte de l'intégrité implique :

1. Que les soumissionnaires, entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services s'engagent à s'abstenir de corruption, en assurant que tous les soumissionnaires s'abstiendront également de pots-de-vin ;
2. Que le client ou le propriétaire d'un projet, comme par exemple les organismes gouvernementaux, s'engagent à prévenir la corruption, en adhérant à de bonnes pratiques d'approvisionnement, y compris l'interdiction de solliciter des pots-de-vin.

Outils pour améliorer l'accès à l'information et ainsi la transparence

Réunions publiques

Amplifier la voix des citoyens

Accès aux lois sur l'accès à l'information

La budgétisation participative

Les méthodologies de participation communautaire

Les bureaux de plaintes et de l'ombudsman

L'approvisionnement électronique (E-procurement)

Quelques mesures simples afin d'améliorer l'intégrité dans le secteur de l'eau

- Garder les technologies et les conceptions aussi simples, pratiques et pertinentes que possible.
- Planifier les services de l'eau avec la communauté, impliquant des dirigeants, riches et pauvres, hommes ainsi que les femmes.
- Simplifier l'information, les plans, les dessins, les rapports et les comptes afin qu'ils soient compréhensibles par tous les intervenants.